



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:**

Parks Canada Agency  
220 4 Ave SE, Suite 720  
Calgary, AB T2G 4X3  
Bid Fax: 1-866-246-6893

**AMENDMENT / MODIFICATION**

**002**

**Tender To: Parks Canada Agency**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: l'Agence Parcs Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Parks Canada Agency**  
**220 4 Ave SE, Suite 720**  
**Calgary, AB T2G 4X3**  
**Bid Fax: 1-866-246-6893**

<b>Title-Sujet</b> Déclassement du camp Tangle – parc national du Canada Jasper		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P420-18-0245/A	<b>Date:</b> 28 août 2018	
<b>GETS Reference No. – No de reference de SEAG</b> PW-18-00838267	<b>Amendment No. - N° de la modif.</b> 2	
<b>Solicitation Closes:</b>		
<b>at – á</b> 02:00 PM	<b>on – le</b> 30 août 2018	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MDT - HAR
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>		
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/>	<b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Rebecca Chen		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> (403) 292-8509	<b>Fax No. – No de FAX:</b> 1-866-246-6893	
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b> See Herein – Voir ici		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**

<b>Vendor/Firm Name</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Titale - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de telephone:</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

**Parcs Canada a déménagé dans de nouveaux locaux à :**

Module de réception des soumissions  
de Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
220, 4<sup>e</sup> Avenue Sud-Est, bureau 720  
Calgary AB T2G 4X3

**Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que sa soumission est livrée à temps à l'adresse appropriée indiquée sur la page couverture.**

## Modification 02

La présente modification vise à repousser la date de clôture de l'appel d'offres et à distribuer les questions et réponses.

### A) DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS

La date de clôture de l'appel d'offres 5P420-18-0245/A, qui avait été fixée au 29 août 2018, est reportée au 30 août 2018 à **14 h HAR**.

### B) QUESTIONS ET RÉPONSES

**Q26** À l'addenda 1, page 5 de 6, les Q5-R5 et Q6-R6 renvoient à la section 32.91.19.21, Travaux de terrassement, version abrégée. Est-ce que cela devrait plutôt être la section 32.91.19.12?

**R26** Oui, le numéro de section en renvoi devrait être 32.91.19.12 – Travaux de terrassement, version abrégée, et non pas 32.91.19.21.

**Q27** La section 32.91.19.12 indique qu'il y a de la terre végétale disponible sur place.

- a. Est-ce qu'il y a des matériaux de remblai disponibles sur place autres que de la terre végétale ou est-ce que l'entrepreneur doit en importer de l'extérieur des lieux?
- b. Si l'entrepreneur doit importer des matériaux de remblai autres que de la terre végétale de l'extérieur des lieux, est-ce que le remblai peut être importé de l'extérieur des limites du parc?

**R27 a.** D'autres matériaux de remblai sont disponibles sur place, mais il faut présumer que plus de 50 % des matériaux requis dans le cadre du projet devront être importés de l'extérieur des lieux. Le représentant de l'Agence Parcs Canada déterminera les matériaux qui seront disponibles sur place et ceux qui ne le seront pas à l'attribution du marché.

b. Le remblai peut être importé de l'extérieur des limites du parc avec l'approbation de l'agent de la sécurité environnementale désigné par le représentant de l'Agence Parcs Canada pour ce projet à l'attribution du marché. Il est possible que certains matériaux puissent être empruntés dans les limites du parc, à un emplacement appelé « carrière Ranger sud » le long de la route 93 au nord du camp Tangle. Les matériaux et les quantités disponibles à la carrière Ranger sud sont inconnus et n'ont pas encore été vérifiés.

**Q28** Étant donné que le rapport sur les matières dangereuses a été rédigé en 2005 et compte tenu des niveaux de risque et des procédures d'élimination indiqués dans ce rapport qui ne s'appliquent plus (les procédures pour l'amiante ont été mises à jour en 2012 et celles pour le plomb, en 2013), devrait-on éliminer les matières dangereuses conformément aux niveaux de risque et de contamination indiqués dans le rapport ou selon les normes gouvernementales actuelles?

**R28** Bien que ce rapport fût fourni en 2005, prière d'utiliser pour ce projet les niveaux de risque et les procédures d'élimination des matières contaminées prescrits dans les plus récentes normes gouvernementales présentement en vigueur.

**Q29** D'après le plan de situation d'Earth Tech à la figure 2, on indique qu'il y aurait trois (3) fosses septiques. Prière de nous indiquer lesquelles il faut enlever, car lors de la visite des lieux, il n'était question d'en enlever qu'une seule.

**R29** Toute fosse septique qui est raccordée au pavillon-dortoir ou qui l'a déjà desservi doit être enlevée. La fosse septique qui est raccordée ou associée à l'atelier de mécanique automobile est à conserver car ce bâtiment n'est pas inclus dans la portée des travaux.

**Q30** Prière d'indiquer la composition de chaque fosse septique (acier, fibre de verre, etc.).

**R30** Les matériaux des fosses septiques sur les lieux sont inconnus.

**Q31** Est-ce que le remblai routier propre sur place peut servir à remplir les deux (2) vides créés par l'enlèvement des sols contaminés (pourvu qu'une analyse d'échantillon confirme que tous les risques ont été enlevés)?

**R31** Oui, le remblai routier propre sur place peut servir à remplir les vides créés par l'enlèvement des sols contaminés, sauf pour ce qui est des matériaux de petite granulométrie désignés par le représentant de l'Agence Parcs Canada à l'attribution du marché.

**Q32** Est-il possible de remplacer la terre végétale par du compost tamisé? Le compost proviendrait de l'usine de traitement des eaux usées de Jasper et il a été coté conforme aux classes A et B par le CCME.

**R32** Certains composts peuvent être utilisés en remplacement ou acceptables après l'approbation de l'agent de la sécurité environnementale désigné par le représentant de l'Agence Parcs Canada; toutefois, tout compost provenant d'une usine de traitement des eaux usées est inacceptable.

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**